

HIER AUJOURD'HUI ROMAGNAT DEMAIN

Le Directeur de la Publication :

Arsène BOULAY - Député-Maire de ROMAGNAT

*Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,*

Que vous dire, au moment où paraît ce sixième numéro du Bulletin municipal.

Sans doute, que ce moyen d'information mériterait de paraître plus fréquemment et plus régulièrement. Mais, pour répondre à ce souhait, nous nous heurtons encore à de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas le coût de la publication. Problème qui se trouvera vraisemblablement résolu lorsque l'état d'avancement de la zone industrielle aura renforcé nos possibilités de support publicitaire.

Bien que je me sente tenté de le faire, je ne reviendrai pas sur la justification détaillée qui a fait l'objet de ma lettre circulaire en date du 11 octobre dernier, à propos de la majoration excessive (et inattendue par la plupart des contribuables) des impôts locaux de 1976.

Si ma communication de l'époque n'a pas retenu l'attention de tout le monde, tous ceux qui l'ont lue attentivement ont compris que, sans les effets de la loi du 29 juillet 1975 (que je n'ai pas votée, je le rappelle) la taxe d'habitation aurait seulement augmenté de 10, 40 % dans notre commune.

Seule cette fraction de la majoration étant encaissée par la commune et correspondant à des dépenses engagées, il n'apparaît aucune possibilité d'abattement à ce niveau.

Quant à la forte majoration dont bénéficie le département sur de très nombreuses communes (dont ROMAGNAT) elle ne fait que compenser la minoration qu'apporte l'application de la loi du 29 juillet 1975 aux villes.

Globalement, le département ne dispose donc d'aucune marge pour atténuer la pression fiscale excessive et soudaine sur toutes les petites et moyennes collectivités.

Voilà pourquoi, mes amis et moi, nous avons mis tant d'insistance à l'Assemblée Nationale pour tenter d'obtenir l'étalement sur 5 années des effets néfastes de la loi.

Pour terminer et pour répondre à de nombreuses interrogations, un mot des abattements pratiqués sur la taxe d'habitation.

L'abattement pour charges de familles, instauré à ROMAGNAT par délibération du 31 décembre 1974, est de 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % pour chacune des personnes à charge suivante. Ces taux sont ceux fixés par la loi du 31 décembre 1973.

Quant à l'abattement facultatif dont bénéficient les contribuables de CLERMONT-FERRAND, il existe depuis longtemps. Il était destiné à compenser la pression fiscale excessive qui pesait sur les contribuables des villes avant que n'intervienne l'application de la loi du 29 juillet fixant un taux départemental unique.

Jusqu'en 1975, cet abattement pouvait seulement être appliqué dans les villes de plus de 5 000 habitants.

Il est heureux que les habitants de CLERMONT-FERRAND aient pu encore en bénéficier cette année, en dépit de l'allègement que leur a apporté la loi.

Les ressources fiscales de la capitale régionale, plus variées que celles de ROMAGNAT, permettront-elles de maintenir cet abattement ? Les équipements de notre commune, telle la zone industrielle en cours d'aménagement, nous permettront-ils un jour d'alléger la charge des contribuables de notre commune ?

Rien n'interdit de l'espérer.

Arsène BOULAY, Député-Maire.

N.B. — Qu'il me soit permis d'ajouter un mot de gratitude aux propriétaires des terrains des Pradas et de l'Aubize qui, en consentant des cessions amiables, ont permis de programmer dès cette année la construction du C.E.T.

A PROPOS DES BOULETTES DE M. BOULAY

Voilà près d'un an, un tract diffamatoire était jeté à profusion et de nuit dans les caniveaux de Romagnat.

Ce qui prouve, entre autre chose, que si l'auteur manquait de courage, il avait par contre beaucoup d'argent à gaspiller.

N'attachant pas plus d'importance qu'elle n'en mérite à ce genre d'action, votre Maire n'avait pas jugé opportun à l'époque de faire l'honneur d'une réponse spéciale à cette polémique de ruisseau.

Mais, mettant à profit les facilités de la mise en page de ce bulletin, nous relevons dans quelques « pavés », les plus grosses sottises que nos lecteurs doivent encore avoir en mémoire.

Le Conseil Municipal a décidé :

SEANCE DU 3 AVRIL 1976

Vote du budget primitif 1976

Le Président présente les grandes lignes du projet de Budget Primitif 1976 en soulignant les difficultés rencontrées pour l'établir.

Après lui, M. MALACAN expose dans le détail la ventilation des recettes et des dépenses par chapitre.

Cette ventilation s'établissant ainsi et appelle les observations qui suivent :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.

1) Dépenses :

60	Dépenses et fournitures	125 000
61	Frais de Personnel	1 064 406
62	Impôts et taxes	7 300
63	Travaux et services extérieurs	127 000
64	Participation et contingents	288 700
65	Allocations, subventions	89 980
66	Frais de gestion	69 384,27
66	Frais financiers	885 597,69
82	Charges antérieures	40 000
83	Prélèvement pour dépenses extraordinaires	477 263,61

TOTAL .. 3 174 631,57

Chap.

2) Recettes :

70	Produits de l'exploitation	509 100
71	Produits domaniaux	138 510
72	Produits financiers	10 544,20
73	Recouvrements subventions	53 850
74	Taxe sur les salaires	1 288 839,15
75	Impôts indirects	318 500
77	Contributions directes	784 708,22
78	Travaux en Régie	62 580
79	Produits exceptionnels	8 000

TOTAL .. 3 174 631,57

En dépenses :

Les éléments qui s'accroissent le plus rapidement sont évidemment les combustibles et la prévision de 75 000 F devra certainement être confortée au Budget supplémentaire, ainsi que le crédit ouvert à la rubrique des fournitures scolaires pour correspondre à 35 F par élèves.

Pour le personnel, la dépense représente environ 1/3 du budget de fonctionnement, compte tenu de divers reclassements et de l'accroissement de l'effectif du personnel communal.

Le poste des participations et contingents connaît une croissance importante, en raison notamment de la mise en recouvrement tardive par la commune d'AUBIERE, de la première tranche de dépenses concernant le fonctionnement du C.E.S. qui s'élève

pour 1974 à 150 000 F. Le coût de l'enlèvement des ordures ménagères est inscrit en fonction du coût réel : 270 000 F.

Les subventions aux Sociétés font apparaître une majoration de dépense globale légèrement supérieure à 20 % sur celle de l'exercice antérieur. Il en sera de même pour les frais financiers, compte tenu des investissements réalisés.

En recettes :

Les recettes d'eau sont prévues pour 210 000 F et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour son coût réel de 270 000 F.

Le versement de la taxe sur les salaires, bien qu'enregistrant une majoration normale ne permet pas d'absorber les augmentations signalées.

(Suite page 2)

Le Conseil Municipal a décidé :

(suite de la page 1)

B. - SECTION INVESTISSEMENT :

Elle s'élève à 1 441 881 F 12

Elle est composée pour l'essentiel par les recettes provenant d'emprunts et équilibrant les dépenses concernant notamment :

Voirie communale 450 000 F
Bâtiments communaux .. 57 700 F
Immeuble P et T 315 000 F
Cimetières 28 000 F
Hôtel de Ville 107 000 F
(Foyer des personnes âgées)
Ecole Maternelle 1 000 F
Complexe sportif 1 000 F

Ce qui correspond au choix fait antérieurement confronté aux possibilités budgétaires. A noter que la rubrique « Remboursement d'emprunts » figure pour : 477.263,61 F.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'ensemble du Budget qui lui est présenté à l'unanimité.

Questions diverses :

Font l'objet de réclamations :

— le ramassage des ordures ménagères, Chemin du Montant. Il sera adressé des observations à l'U.S.P.

— la construction du mur de clôture de la propriété VRAY, en bor-

dure du parking de la Prugne. M. le Maire rappelle les conventions intervenues entre la Commune et l'intéressé.

— Il est demandé de faire une étude pour la mise en place d'une clôture du terrain de sports avant la mise en service de ce dernier. L'Assemblée retient cette proposition dans le cadre de la continuation du complexe sportif.

— des malfaçons sont signalées dans la construction des vestiaires-douches du terrain de sports. La Commission des travaux se rendra sur les lieux avant la Réception définitive.

— Il est envisagé d'aménager un parking pour les poids lourds sur l'ancien terrain de pétanque, situé face aux terrains de sports.

— Le problème de la surveillance des feux de broussailles est évoqué. Il sera demandé aux exploitants de respecter la réglementation en vigueur et de faire une demande en Mairie ou aux Sapeurs-Pompiers pour la protection de la nature et des cultures riveraines.

— M. LAMALLE demande que des extincteurs soient remis en place à SAULZET-le-CHAUD.

4) Participation communale à l'élargissement du C.D. 21 : 200 000 F.

5) Rue de la Garde (élargissement). Cession gratuite des terrains. Urbanisation du secteur pratiquement terminée. Chemin de terre.

Coût : 150 000 F.

6) Réfection de voies rurales. Saulzet-le-Chaud.

Chemin de Méneraud : 50 000 F
Opme, Chemin sous le château : 25 000 F

et place de la Fontaine : 10 000 F.

GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX

— Foyer-loisirs de personnes âgées (Club 3e âge) : 150 000 F.

RENOVATION URBAINE

— Habitat insalubre : 50 000 F

TRAVAUX NEUFS

— Local des pompiers : 200 000 F

COMPLEXE SPORTIF

— Réalisation d'une 3e tranche : gradins : 150 000 F.

ACQUISITIONS FONCIERES

— Achèvement de l'acquisition des terrains dans la zone « Les Pradas » « l'Aubize » destinés à recevoir des établissements scolaires ou sportifs : 200 000 F.

EQUIPEMENTS EN RESEAUX D'EAU (POUR MEMOIRE)

(Syndicat d'Issoire 73 000 F)

2) Décisions relatives au C.E.T. :

Le Président informe l'Assemblée qu'il a fait savoir à l'Inspection Académique que les terrains d'implantation du futur C.E.T. étaient désormais acquis et qu'il convenait, en conséquence, d'accélérer la procédure préalable à la phase de construction.

En réponse, M. l'Inspecteur d'Académie lui a fait savoir que le Conseil Municipal avait à se prononcer sur 2 points :

1. - savoir si la commune entendait garder la maîtrise de l'ouvrage ou la confier à l'Etat,

2. - faire connaître si elle souhaitait ou non que l'opération soit réalisée par un procédé industrialisé et, dans l'affirmative, indiquer les procédés souhaités et le nom de l'architecte pouvant participer sur le plan local.

Le Président donne également connaissance d'une communication de M. le Préfet du Département du Puy-de-Dôme informant que dans le cadre du programme d'équipement du Ministère de l'Education Nationale, la réalisation d'un établissement scolaire C.E.T. 648 est prévue dans les trois années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les dispositions suivantes :

La ville de ROMAGNAT décide, en application de l'article 6 du décret n° 62-1409, du 27 novembre 1962, relatif aux modalités de financement de l'équipement scolaire du second degré, de confier à l'Etat la direction et la responsabilité des travaux pour la construction ci-dessus désignée.

En application du point 5 de l'article 1 de l'arrêté interministériel du 23 décembre 1970, il incombera par voie de conséquence au Ministère de l'Education Nationale de procéder à la désignation de l'entreprise et de l'architecte (ou des architectes) chargés de la réalisation de la construction.

La ville de ROMAGNAT :

1) Fournira dans un délai suffisant pour permettre la réalisation normale de la construction en vue de l'ouverture de l'établissement à la date prévue, un terrain d'implantation et en assurera tant la desserte extérieure que la mise en état de constructibilité en application de l'article 2, 1er alinéa, du décret n° 62-1409 du 27 novembre 1962 modifié par le décret n° 67-277 du 31 mars 1967. La collectivité précise, à ce sujet, que le terrain choisi n'est pas situé dans une zone de protection d'un site.

2) Participera financièrement à l'opération, en application de l'article 7 du décret du 27 novembre 1962 et supportera les frais exceptionnels de construction pouvant résulter de l'état du terrain d'implantation choisi et fourni par la collectivité, le montant de ces frais devant être communiqué l'année même de réalisation de la dite construction.

Par ailleurs, la subvention réglementaire prévue à l'article 2 du décret n° 62-1409, du 27 novembre 1962 précité est d'ores et déjà sollicitée de l'Etat, l'acquisition du terrain d'implantation étant effectuée à titre onéreux.

3) Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention qui devra être passée entre l'Etat et la ville en application de l'article 6 du décret précité avant la réalisation de la construction.

4) S'engage à stocker et à garder le matériel destiné au premier équipement d'un établissement communal.

5) Souhaite que dans la mesure compatible avec les résultats de la consultation nationale des entreprises, à laquelle procèdera le Ministère de l'Education Nationale en application de l'article 104 du Code des Marchés Publics, un procédé de construction industrialisée à dominante béton type SICRA, exploité par l'entreprise S.G.E., avec plafonds à caissons fabriqués sur le territoire de la commune de ROMAGNAT par l'entreprise DUPUIS, 33, rue Cotepey à CLERMONT-FERRAND, soit adopté pour les raisons suivantes :

Ce choix a été unanimement fixé par la Commission car il répond à la fois aux exigences de l'environnement et au souci du maintien de l'emploi à l'échelle locale.

6) Souhaite que l'architecte, M. CHAVAROT Claude, dont le cabinet est à CLERMONT-FERRAND, Résidence « Le Parc », Boulevard Gergovia, puisse être associé en qualité d'architecte d'opération à la réalisation de la construction pour les raisons suivantes : proximité du chantier.

QUESTIONS DIVERSES :

1° Affaire BASSE :

Le Conseil Municipal entend ensuite le rapport établi par MM. FELTIN et TOURLONIAS en conclusion de l'enquête et des travaux conduits au sein de la Commission désignée en vue d'instruire et de juger le bien-fondé de la réclamation de M. BASSE à Opme. Cette réclamation tendant se faire restituer par la Commune la parcelle sise au lieu dit « Bois des Goules » et cadastrée sous le n° 1138 (ancien 1485 avant révision du cadastre).

En conclusion de son enquête, la Commission conseille de ne pas engager de procédure et propose de demander à M. BASSE une somme de 10 000 Francs pour l'indemniser des impositions ou autres dépenses afférentes engagées jusqu'à ce jour.

2° Agrandissement du dépôt d'explosifs dans les anciennes galeries des fours à chaux.

Monsieur le Président se fait l'interprète de l'énorme émotion qui a soulevé la population du Bourg de ROMAGNAT en apprenant le projet d'extension du dépôt d'explosifs de la Société « FRANCE EXPLOSIFS ».

Unaniment, tous les membres présents du Conseil Municipal s'associent aux protestations de la population et considèrent :

1) Qu'il est aberrant de voir solliciter une telle extension, alors que ne se trouvent plus remplies les conditions d'éloignement des habitations requises pour le dépôt existant ;

2) qu'il est impensable d'envisager des transports d'explosifs en milieu urbain très dense, par une voie au tracé très mouvementé et à forte déclivité ;

3) que la protection et la garde du dépôt sont si mal assurées que 15 000 détonateurs ont pu récemment être dérobés ;

4) que le dossier n'apporte aucune garantie sérieuse pour la sécurité de la population et qu'il s'en suivrait — en cas de réalisation — un blocage de tout développement ultérieur de l'agglomération et la dévaluation des biens de la Commune et de tous ses habitants.

Pour ces raisons et pour calmer l'émotion très compréhensible qui s'est emparée de la population de la Commune de ROMAGNAT, le Conseil Municipal supplie Monsieur le Préfet de rejeter le projet d'agrandissement du dépôt d'explosifs soumis actuellement à l'enquête et qui constitue une injustifiable agression contre une Commune de l'agglomération clermontoise en pleine expansion.

3° Eau et lutte contre l'incendie :

— M. COHENDY demande que soit réparée la Bouche Incendie du quartier de Ravisse à Clémensat et que lui soit restitué l'extincteur à poudre lui appartenant, pris au local communal de Clémensat par mégarde.

— M. LAMALLE demande que la réalisation du bouclage prévu à Saulzet-le-Chaud ne soit plus différée.

Il est signalé la baisse de pression au village d'Opme. En dépit de cela, des exploitants agricoles se servent directement aux Bouches Incendie pour abreuver leur bétail. Ce qui représente une consommation quotidienne de 8 000 litres non contrôlée par le Service des Eaux.

(Suite page 4)

Service après vente immédiat

GRAETZ
Radio-Télévision

LINCOLN
Machines à laver
Lave-vaisselle

SCHOLTES
Equipe cuisine

Ets J. MESTRE s.a.

Magasin
73 Bd J.-Jaurès

Installation
Bâtiment
Industrie

Entreprise et siège social
10, rue de Vallières

93-41-51 CLERMONT-FERRAND

Un bilan très honorable

Le moment est venu au terme de six années de gestion de dresser le tableau des réalisations nouvelles dont s'est dotée la Commune depuis 1971.

Ce bilan que d'autres n'hésiteraient pas à qualifier d'impressionnant, concerne tous les domaines : scolaire, social, sportif, économique, administratif, qualité de la vie...

Il est d'autant plus significatif que dans la plupart des cas, notamment pour les investissements les plus importants, (école maternelle, hôtel des postes, hôtel de ville, centre social, crèche, etc...) l'Etat n'a apporté à la Commune aucun concours.

I. - EQUIPEMENTS

BATIMENTS SCOLAIRES

Construction de l'école maternelle (actuellement 9 classes) intégralement à la charge des collectivités locales. Pas de subvention de l'Etat.

Réalisation de quatre classes au Groupe Scolaire et de la cantine scolaire.

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (Electricité, assainissement)

Particulièrement boulevard du Chauffour, CD 21, Route de Beaumont.

Place de la Liberté, Parking de la Prugne, Allée du Château,

Diverses rues du bourg.

Extension des cimetières du bourg et de SAULZET-LE-CHAUD.

Eclairage du stade.

ACQUISITIONS FONCIERES

— Terrains pour équipements scolaires (les Pradas, l'Aubize) 5 ha environ ;

— Le sommet de Montrognon afin de sauvegarder le patrimoine communal et de prévoir la réalisation du futur parc.

— Terrains appartenant à l'Etat et acquis de l'administration des domaines (superficie de plus de 20 ha).

— Acquisition d'une parcelle de 1280 m² dans la zone industrielle de ROMAGNAT pour l'installation de divers locaux à usage de bureaux et de dépôts pour les Ponts et Chaussées.

— Acquisition du terrain nécessaire à l'extension du cimetière de SAULZET-LE-CHAUD.

— Acquisition de divers immeubles dans le bourg pour extension de parking, ouverture ou élargissement des voies.

ESPACES VERTS OU DE LOISIRS

Aménagement du parc du Château prochainement ouvert au public et des terrains de boules des Pérouses.

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Réalisation du nouvel Hôtel de Ville et réfection complète de l'Hôtel des Postes qui sera ainsi

(voir page 8 : — 1977 : UNE GRANDE ANNEE).

mieux adapté aux besoins d'une commune en expansion comme ROMAGNAT.

EQUIPEMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE OU SOCIAL

Réalisation, avec l'aide de la Société d'Equipement de l'Auvergne, de la Zone Industrielle BEAUMONT - ROMAGNAT dont les parcelles ont été cédées à concurrence de 90 %. Cette réalisation sera à terme génératrice d'emploi et source de revenus pour la Commune.

Construction du Centre Social et de la halte-garderie et crèche familiale en cours d'achèvement.

Réalisation de la première tranche de travaux concernant le foyer-loisir du 3e âge annexée à l'Hôtel-de-Ville.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Réalisation du stade et des vestiaires-douches.

Cet ensemble représente plus de 8 millions de francs actuels (soit 800 millions d'anciens francs) d'investissement pour les seuls travaux neufs en 6 ans.

Pour être complet, il faudrait encore citer les travaux de réfection effectués dans tous les domaines, ainsi que les travaux à l'initiative des syndicats intercommunaux auxquels ROMAGNAT participe. Mais le bilan qui précède est déjà suffisant. Néanmoins, on ne peut passer sous silence l'adhésion et l'engagement de dépenses au syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Auzon qui permettra de résoudre dans les prochaines années le problème de l'assainissement du village d'OPME.

II. - ACTION SOCIALE

Des efforts tout particuliers ont été réalisés avec l'ouverture du Centre Social et de diverses permanences.

La présence d'une assistante sociale à demeure avec la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales a permis de résoudre de délicats problèmes sociaux.

Au cours de cette période a été créé le club 3e âge avec diverses activités annexes, particulièrement appréciées des anciens de ROMAGNAT : repas, sortie...

III. - VIE DE LA COMMUNE

Les nombreuses sociétés de la Commune ont bénéficié d'un soutien actif nécessaire à leur réussite par la voie de subventions directes (3 % du Budget), d'investissements (complexe sportif, foyer, jeu de boules) ou de prise en charge de frais (embauche de l'animateur du foyer par exemple).

Grâce à l'effort de tous, ROMAGNAT est une commune où il fait bon vivre et dont le développement est harmonieux et équilibré. Cette évolution sera maintenue et assurée avec l'entrée en vigueur du Plan d'occupation des sols à l'étude.

A PROPOS DES BOULETTES

Le Conseil Municipal de ROMAGNAT a voté sa participation à l'élargissement du C.D. 21 (2e tranche) les 12 octobre 1974 et 22 mars 1975 : 14 millions d'anciens francs à l'époque qui n'ont jamais été utilisés ailleurs.

Mais, les travaux dont il s'agit et qui s'élèvent globalement à 310 millions d'anciens francs sont seulement programmés sur les exercices 1977 et 1978.

Le Maire de ROMAGNAT n'a pas l'habitude de payer les travaux avant leur exécution. Mais, il se félicite de la sottise d'un adversaire qui lui permet de justifier sa gestion.

NÉCROLOGIE

André GUINARD

Adjoint au Maire

Dans les premiers jours d'octobre 1976, un deuil cruel et inattendu frappait le Conseil Municipal et une très ancienne famille de ROMAGNAT, en la personne d'André GUINARD, deuxième adjoint au député-maire.

Nous reproduisons un court extrait du discours prononcé par Arsène BOULAY, le 8 octobre, aux obsèques de celui qui était un de ses collaborateurs parmi les plus anciens et plus particulièrement apprécié :

« André GUINARD était né le 20 mars 1913. Enfant de ce pays qu'il aimait ardemment, sa jeunesse est inséparable de l'histoire locale.

Son courage tranquille, sa courtoisie et son humeur égale et souvent enjouée, lui ont valu depuis toujours l'affection de ses compatriotes plus âgés ou plus jeunes et la considération amicale de ceux de sa génération.

Plus tard, son intelligence, son sens aigu de l'intérêt public, la remarquable tolérance et l'ouverture au progrès de son esprit, devaient en faire un élu efficace et jouissant de l'estime générale.

C'est à ROMAGNAT qu'il devait se marier le 7 avril 1934 et goûter pendant 38 ans le bonheur mérité d'un foyer où devaient grandir les enfants que le chagrin bouleversa à nouveau aujourd'hui, alors qu'ils doivent se séparer d'un père qui les chérissait et qui les quitte quatre ans seulement après la mère qu'ils adoraient. Cruel deuil de mars 1972 dont André GUINARD ne s'était jamais consolé.

Je voudrais évoquer d'un mot seulement la vie professionnelle de celui que nous accompagnons au seuil de sa dernière demeure. Rappeler qu'il devait entrer à l'âge de 14 ans à l'Ecole MICHELIN, à la sortie de laquelle il enseignait le dessin industriel.

Son sérieux, son assiduité et sa compétence devaient l'appeler par la suite aux fonctions de contremaître, puis de chef d'atelier, dans la célèbre manufacture de pneumatiques de la Cité voisine où s'est déroulée toute sa carrière professionnelle.

André GUINARD prenait sa retraite après 45 ans de service, voilà 2 ans.

Il avait alors 61 ans. Son sérieux, son travail et ses qualités morales lui avaient permis de s'assurer une condition matérielle très enviable.

Sa forme physique semblait excellente.

Tout conduisait à penser que, malgré le malheur qui lui était arrivé, André GUINARD allait goûter, dans la considération générale et l'affectueuse sollicitude des foyers de ses enfants qui s'épanouissaient, la douceur d'un automne bien gagné.

L'importance que tenait dans sa vie son activité professionnelle, il l'avait heureusement remplacée, au bénéfice de toute la population de ROMAGNAT, en exerçant à plein temps ses fonctions d'adjoint au Maire et la présidence effective au bureau d'aide sociale à laquelle je l'avais délégué.

Car André GUINARD était Conseiller Municipal depuis plus de 17 ans déjà.

Il n'avait pas aspiré à ces fonctions. Il avait accepté d'y postuler sur ma pressante sollicitation et celle de mon adjoint d'alors, notre ami commun Etienne CURNOL, avec l'accord unanime de toute une équipe municipale que liaient les sentiments les plus confiants et les plus affectueux qui puissent être.

Elu brillamment le 8 mars 1959, il devait être reconduit dans les mêmes conditions flatteuses en 1965 et en 1971.

Le 20 mars 1971, ses collègues l'élevaient aux fonctions de second adjoint au Maire où je lui déléguais un certain nombre de mes pouvoirs, dont la signature.

Je l'appelais également à me représenter pour la présidence du B.A.S. pour constituer, avec Jean MALACAN et un certain nombre d'élus ou d'anciens élus municipaux, une équipe dynamique.

Equipe qui a largement atteint le but assigné en rattrapant dans le domaine social du cadre communal le retard où nous avaient condamnés à piétiner les efforts d'équipement prioritaires.

17 ans de ponctualité et de sagesse dans les conseils, dont 5 ans et demi d'activité et de dévouement vers un but déterminé, et tout cela avec quelle simplicité et quelle gentillesse, que ce soit vis à vis de ses mandants, de ses collègues ou du personnel municipal.

A ses enfants et petits enfants, nous renouvelons l'expression de notre profonde sympathie.

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

HAUTE OU BASSE TENSION
DOMESTIQUES - INDUSTRIELLES OU TELEPHONIQUES

VERNET & BOSSER

12, rue Gutenberg --- 63 CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.43.97

SERVICE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

18, Rue de Poterat --- 63 CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.37.99

SEANCE DU 8 OCTOBRE 1976

ORDRE DU JOUR

Désignation d'une Commission pour le P.O.S.

Le Président expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner une délégation au Groupe d'Etudes et de Programmation chargée de l'Etude du P.O.S. de ROMAGNAT.

Sont désignés pour cette mission :

- Dr GANIERE (1er adjoint) ;
- André RAYNOIRD (Adjoint supplémentaire) ;
- Michel LAROCHE (Conseiller Municipal) ;
- Michel BRUN (Conseiller Municipal) ;
- Noël COHENDY (Conseiller Municipal) ;
- Michel BELLARD (Conseiller Municipal) ;
- Jacques LESCHERS (Conseiller Municipal) ;
- Robert CURNOL (Conseiller Municipal) ;
- Albert FONTENILLE (Conseiller Municipal) ;
- Marcel LAMALLE (Conseiller Municipal) ;
- René BOUCHE (Conseiller Municipal).

Le Président profite de cette réunion pour donner les explications qui doivent permettre d'informer la population, au sujet de l'augmentation excessive des impôts locaux.

Il rédige d'ailleurs une lettre qui sera adressée à chaque contribuable de la Commune afin de mettre les choses au point et signaler que :

— Cette augmentation provient pour l'essentiel d'une décision qui concerne toutes les communes et qui a été prise sur le plan national à l'instigation du gouvernement.

Il faut cependant remarquer que si toutes les communes sont concernées par cette mesure, elles n'en sont pas toutes victimes. Les grandes villes et quelques communes suburbaines, où la pression fiscale s'était aggravée au cours des dernières années, ne connaîtront pas cette majoration excessive et même, comme la ville de CLERMONT-FERRAND, bénéficieront d'un confortable allègement.

Par contre, la plupart des communes rurales où la pression fiscale était restée relativement modérée, connaissent une situation analogue à celle de ROMAGNAT (COURNON, PONT-DU-CHATEAU, BILLON, LEZOUX).

Jusqu'en 1975, le prélèvement fiscal opéré au profit du département et des groupements de communes, était calculé, suivant d'ailleurs un système très complexe, en fonction des bases d'imposition arrêtées dans chaque commune d'après une répartition effectuée par le Conseil Général. Or, l'habitude avait été prise d'imposer plus lourdement les gran-

des villes, plus modérément les communes suburbaines et assez faiblement les communes rurales.

L'article 11-3° de la loi du 29 juillet 1975, en soumettant tous les contribuables des groupements de communes et du département à un même taux, a brutalement annulé les effets de l'ancienne répartition des impôts locaux. Ce texte a donc opéré sans aucune précaution et surtout sans aucune période transitoire, un transfert de charge fiscale des communes urbaines vers les communes suburbaines et rurales.

L'idée de ce texte était peut-être bonne dans son principe, car il est vrai qu'au fil des ans l'impôt départemental était devenu très lourd dans les grandes villes dont les contribuables supportaient finalement des impositions excessives. Mais le Gouvernement remettait en cause d'un seul coup une répartition qui était devenue anormale en 15 ou 20 années. Aussi, une période transitoire de 5 années n'avait rien d'excessif. C'est ce qui avait été demandé et c'est ce que le Gouvernement a refusé.

Aussi, ROMAGNAT, où les impôts locaux étaient et sont encore — grâce à l'impôt communal modéré — moins élevés que dans beaucoup d'autres communes similaires, est la victime de cette brutale remise en ordre, dont l'effet se retrouve cette année au bas des « feuilles jaunes » sans que ni le conseil municipal, ni le conseiller général, ni même le député, n'en porte la moindre responsabilité.

En effet, la contribution des habitants de notre commune au profit du budget départemental qui représentait 33 % de la taxe d'habitation perçue en 1975 (exclusion faite de l'impôt régional encore modeste), représente 48,45 % du montant de la somme qui est réclamée en 1976. Ainsi, le Département verra accroître d'une année sur l'autre sa part dans la fiscalité locale perçue à ROMAGNAT, de plus de 46 %.

Quant à la commune, qui percevait 48 % du total de l'impôt en 1975, elle n'en perçoit plus que 37 % en 1976, soit une diminution de plus du cinquième !

Pour conclure, le Président rappelle qu'il n'a pas attendu l'arrivée des « feuilles jaunes » pour s'inquiéter des conséquences de la réforme.

Il évoque son action antérieurement au vote de la Loi. Puis depuis, à la Présidence du Conseil Général le 17 mars 1976, à l'Assemblée Départementale des Maires, le 29 Mai 1976. Et enfin à l'Assemblée Nationale, le 18 juin 1976.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1976

ORDRE DU JOUR

Vote du budget supplémentaire
Questions diverses

Monsieur le Président demande d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur André GUINARD, Adjoint, récemment décédé. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 8 Octobre, concernant la désignation des 11 membres de la commission du P.O.S., adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1) Approbation du compte de gestion 1975 et vote du budget supplémentaire.

Monsieur le Président cède la présidence au doyen et quitte l'Assemblée pour permettre l'examen du compte de gestion 1975, qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose ensuite le projet de budget supplémentaire pour 1976, dont Monsieur MALACAN détaille les principaux postes.

Traditionnellement faible, ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit :

- 1) Section de fonctionnement à : 266 998,93 F.
- 2) Section investissement à : 1 634 049,23 F.

2) Vacances funéraires du garde-champêtre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GANIERE, 1er Adjoint, qui demande que les vacances funéraires attribuées au garde-champêtre par les Pompes Funèbres Générales de Clermont-Ferrand, soient versées directement dans la caisse du Receveur Municipal ; le tarif étant fixé à 15,00 F. par vacation. Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal, avec mise en application immédiate.

3) Droits de places.

Monsieur GANIERE demande que les droits de place et de stationnement fixés en 1966 soient actualisés de la façon suivante :

- a) paniers 1,50 F
- b) étalages de moins de 6 m. 4,00 F
- c) étalages entre 6 et 12 m. 6,00 F
- d) étalages de plus de 12 m. 8,00 F

Cette proposition est adoptée par le Conseil Municipal et sera mise en application à partir du 1er janvier 1977.

4) Fournitures scolaires pour la garderie.

Monsieur GANIERE demande l'ouverture d'un crédit de 300 F pour mettre à la disposition des fournitures

scolaires pour la garderie. Cette proposition est acceptée ; une attribution sera prévue au budget primitif 1977.

5) Questions diverses.

— Monsieur COHENDY rappelle que la toiture de l'ancienne Mairie était défectueuse et qu'il y aurait lieu d'en tenir compte dans la restauration du bâtiment.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de faire examiner cette toiture par l'architecte afin de prévoir les travaux nécessaires et de fournir un devis estimatif des dits travaux, pour l'inscrire au budget primitif 1977.

— Monsieur le Président donne connaissance des compte-rendus de la Commission Communale désignée pour la construction du C.E.T. Il signale aussi que la participation de la commune pour cette construction serait de l'ordre de 1/20 de la dépense totale.

— L'acquisition de l'immeuble JEZNACK par la commune est rejetée.

— Le projet de l'implantation d'une ligne de haute tension sur une partie de territoire de la commune est différé. Monsieur LAROCHE a exposé à l'Assemblée l'ensemble du projet des travaux qui concernent l'implantation, et demande que le tracé actuel proposé par E.D.F. soit déplacé, afin de ne pas nuire aux zones d'habitations et au prospect de l'environnement. Le Conseil Municipal demande que cette ligne soit exécutée en câble souterrain, sur une longueur de 200 mètres devant Montrognon ou déplacée suivant la modification du nouveau tracé étudié au cours de cette séance.

— Monsieur le Président donne connaissance d'une plainte des habitants du village de Clémensat contre l'attitude de certains chasseurs qui n'observent pas la réglementation en vigueur et constituent non seulement un trouble de jouissance pour les familles installées en secteur semi-urbain, mais aussi un danger évident.

Les mesures prises s'avérant insuffisantes, (arrêté interdisant la chasse à moins de 200 mètres des habitations), il est décidé d'établir à partir de la saison prochaine un périmètre à respecter qui sera mis à jour chaque année.

— Le Président donne ensuite connaissance du vœu du Conseil d'Administration des Centres Culturels Communaux qui est adopté par le Conseil Municipal.

(à suivre)

ENCORE LES BOULETTES :

Nous ne voyons pas pourquoi un étranger à la Commune de ROMAGNAT est scandalisé par notre « CHATEAU-MAIRIE ».

Aucun de nos compatriotes n'a été offusqué lors de l'installation de la Municipalité de Chamalières, que présidait alors M. Chatrouse, dans un autre « CHATEAU-MAIRIE », acquis et aménagé dans des conditions analogues à celles de notre commune.

Mais, les habitants de ROMAGNAT sont sans doute des « péguenots » pour ce petit monsieur de la ville !



Plâtrerie * Peinture
* Enseignes *
Revêtements de Façades

GARANTIE DECENNALE

m. salesse

29, avenue Jean-Noëllet - 63170 AUBIERE
Tél. 87.90.06

**Menuiserie
Générale**

CHARPENTE - PARQUETS
AGENCEMENT CUISINES
INSTALLATION DE MAGASINS

Georges DULAC

10, Rue de Gergovie - 63110 CEYRAT
Téléphone : (73) 88.31.30

La Vie des Sociétés Locales

L'EVEIL ROMAGNATOIS

Notre batterie-fanfare qui est la plus ancienne de nos sociétés est aussi une des plus représentatives.

Au fil des années elle s'est hissée

au niveau des meilleures formations de l'Auvergne et compte bien encore améliorer son image de marque.

Sous la conduite de son Chef, Mi-

chel LEDIEU, aidé dans sa tâche par son frère Bernard, et en participant chaque saison au Concours National de l'Union des Fanfares de France, el-

le a gravi les divers échelons qui la place actuellement en « Division supérieure ».

1976 laissera un bon souvenir à tous les musiciens et amis de la musique. En effet, malgré un impressionnant calendrier de cérémonies et de sorties dans la région où nos musiciens ont toujours reçu un accueil très chaleureux, la société a organisé le festival « Loire-Auvergne ».

Pendant deux jours, les 29 et 30 Mai, l'Eveil a fait de ROMAGNAT la capitale régionale de la musique. Ce qui fut une occasion de plus de se dévouer sans compter pour le président André RAYNOIRD. Ce qui n'a pas empêché nos représentants, 8 jours plus tard, d'être lauréats au concours de l'U.F.F. qui s'est tenu en Haute-Savoie.

Ces succès sont liés à deux facteurs principaux :

1) Une école de musique qui groupe plus de 35 jeunes élèves et qui fonctionne régulièrement grâce à une poignée d'hommes de bonne volonté, véritable pépinière de jeunes musiciens qui viennent grossir les rangs et assurer l'avenir.

2) Le soutien constant que lui apporte la population de notre cité que ce soit en envoyant leurs enfants à l'école de musique ou par l'aide substantielle que constituent les cartes de membres honoraires.

En ce début d'année, toutes les manifestations auxquelles l'Eveil doit participer ne sont pas encore connues. Mais déjà nous savons qu'il sera présent les 29 et 30 mai 1977 à ROCHEFORT-SUR-MER pour disputer le concours national.

Après avoir été finaliste 3 années consécutives, formulons le vœu qu'un jour nos musiciens soient champions de France. Et pourquoi pas en 1977 ?



La "Soirée" traditionnelle de l'Eveil

A L'A.S.R.

Il semble difficile de parler de cette grande société qui réunit plus de 12 équipes, sans parler de tous ceux qui sacrifient une grande partie de leur temps pour diriger, éduquer, entraîner cette jeunesse qui porte bien haut les couleurs de ROMAGNAT.

Placée sous la Présidence du sympathique Gérard HYARDET, entouré des entraîneurs et de tous ceux qui aiment la jeunesse et le sport, l'A.S.R. possède dans le bureau, en la personne de Michel BRUN, un des fondateurs de ces sports à ROMAGNAT et un dirigeant des plus dynamiques.

SECTION FOOTBALL.

1956-1976 ! 20 ans déjà ont passé et la section FOOTBALL elle aussi a fait son chemin.

Equipe fanion qui dispute le championnat en promotion de ligne ; réserve engagée en 3e division, cadets, benjamins et minimes, c'est plus de 100 licenciés qui pratiquent cette discipline au sein de l'A.S.R.

L'Equipe fanion qui a terminé 3e

la saison dernière a effectué une excellente 1ère partie du championnat. Espérons que la 2e manche sera le reflet de ce bon début de saison. Actuellement 4e, ils ont les moyens de finir en haut du tableau.

Cette section que préside M. BELLAN a pour entraîneur M. Gérard BUCKEL, assisté de Pierre JARTON, Georges PROMERAT et Patrick BUISON.

Il faut également associer l'équipe féminine que préside M. REDON et qui a déjà été championne d'Auvergne. Cette année encore les demoiselles de ROMAGNAT font honneur à leur réputation et nous voulons espérer un nouveau titre pour la fin de saison.

SECTION RUGBY.

Cette section n'a que 10 ans, car avant cette époque le rugby n'existait pas à ROMAGNAT.

Elle comporte cependant près de 140 adhérents et après des débuts difficiles, elle s'est taillée une place enviable au sein du rugby auvergnat.

En saison 1975-1976, pour ses débuts dans le championnat « Division d'Honneur », l'équipe fanion terminait à la 5e place. Mais cette année

l'équipe que dirige PERIN, nouveau venu au club, assisté du président BONY, a obtenu des résultats qui inquiètent les meilleurs. A l'heure actuelle, elle occupe la 4e place de ce championnat et grâce à un calendrier qui lui est favorable, les protégés du Président BONY espèrent bien finir dans les 3 premiers.

Mais l'équipe fanion n'évolue pas seule, car c'est 5 équipes, avec la réserve qui fait elle aussi une excellente

saison, qui évoluent sur les différents stades de notre région.

En effet, la section comporte une équipe cadet, une équipe minime et aussi une équipe benjamine. C'est dire que la relève là aussi est assurée.

Il faut également souligner dans ce cadre une équipe féminine qui, malgré des déplacements lointains, fait bonne figure et ceci n'est pas pour déplaire au public qui assiste à ces rencontres.



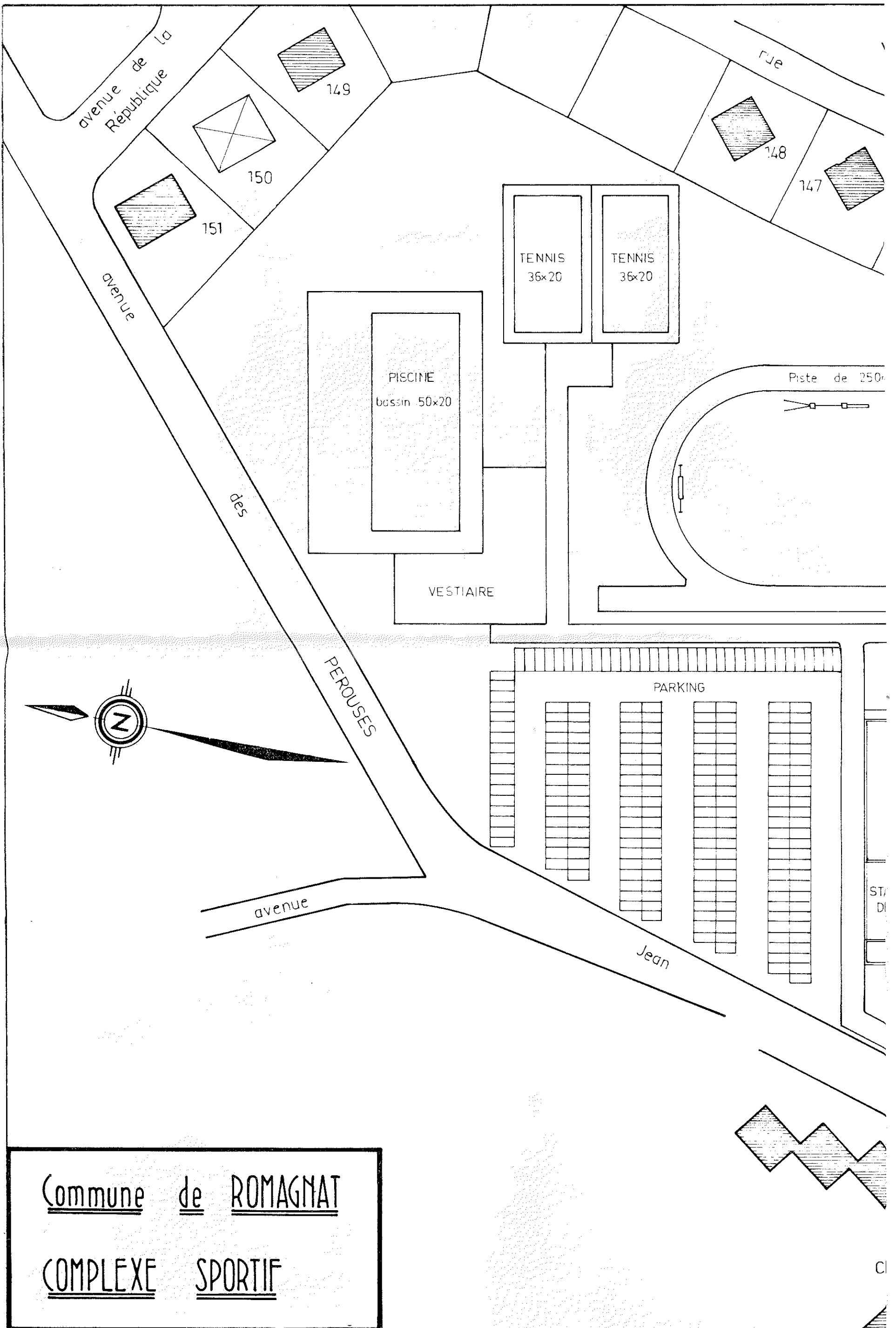
L'ancienne équipe féminine



Foot 1

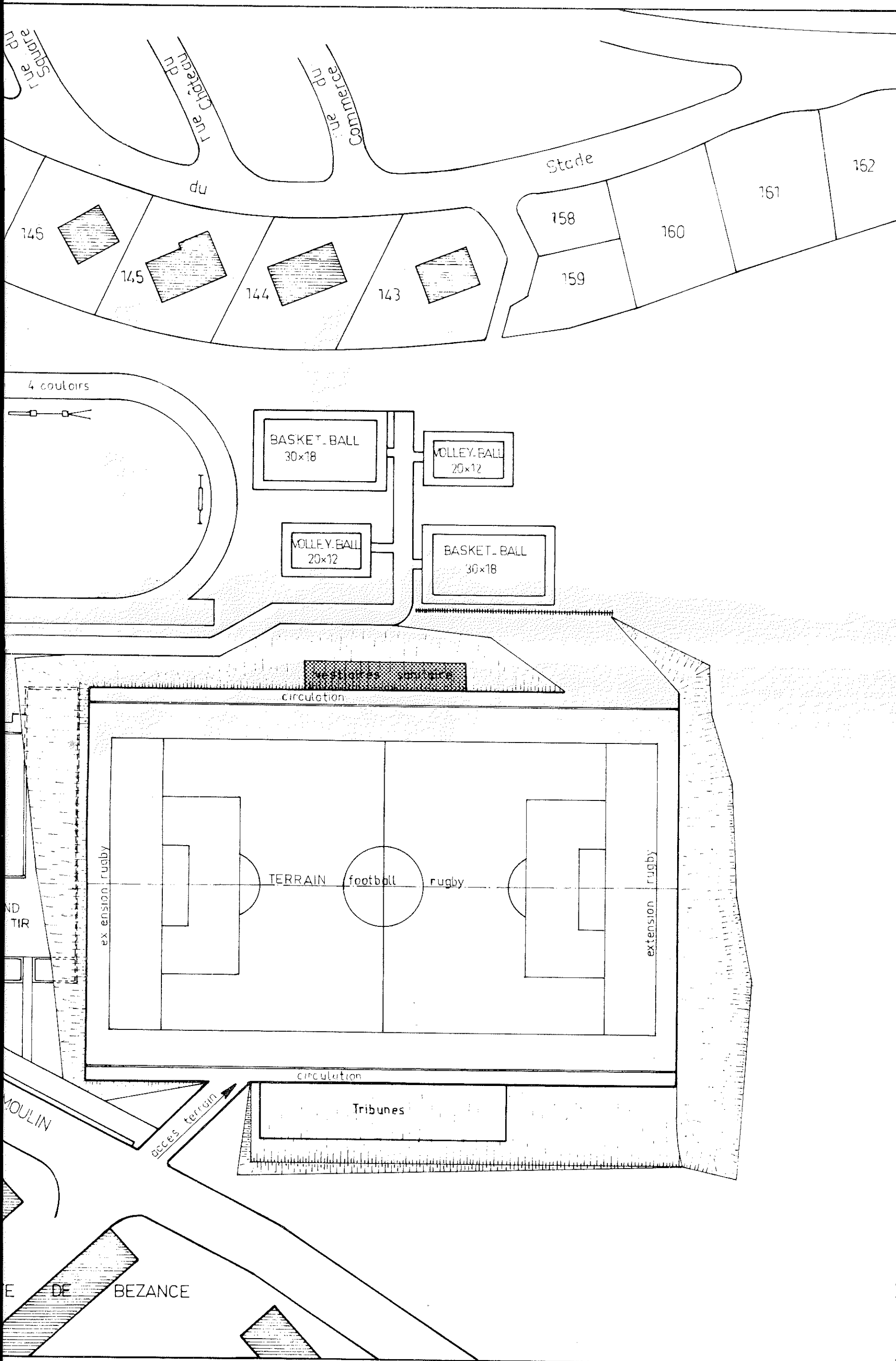


Rugby 1



Commune de ROMAGNAT

COMPLEXE SPORTIF



Groupe de Romagnat des Eclaireuses et Eclaireurs de France

Fondé en 1911, le Mouvement des Eclaireurs de France a toujours su s'adapter aux changements de la Société et aux aspirations des jeunes, tout en restant fidèle à ses principes : laïcité ouverte, coéducation, apprentissage de la démocratie, connaissance de la nature.

Il s'efforce de développer dans chaque enfant aussi bien ses aptitudes personnelles que le respect d'autrui et le sens social et civique.

Le groupe du « Puy-Blanc » des Eclaireuses et Eclaireurs de France existe à Romagnat depuis 1969. Il a permis à des centaines d'enfants de

la commune de participer à ses activités, animées par de jeunes responsables bénévoles : chants et danses ; créations manuelles, jeux de plein air, enquêtes et reportages, sorties et camps : c'est ainsi que chaque année, un camp d'été de trois semaines a lieu en juillet.

Le « Cercle » des « Louveteaux » reçoit les plus jeunes, de 7 à 11 ans ; garçons et filles de 11 à 15 ans sont accueillis dans les « Unités » d'Eclaireurs et d'Eclaireuses ; enfin les adolescents se retrouvent dans le « Clan » des Eclaireurs aînés.

Les réunions hebdomadaires ont lieu au local situé dans l'Allée du Château (à côté de la cantine scolaire). Ce local a été mis à notre disposition par la municipalité que nous tenons à remercier pour son aide généreuse ; il est également prévu une sortie par mois et divers camps (Noël, Pâques, été) qui sont l'occasion de rencontrer des jeunes d'autres groupes E.E.D.F.

Pour tous renseignements s'adresser à P. SALAT, responsable du groupe, 16, rue de Pérignat, Romagnat, tél. 87.63.29.

1977 - UNE GRANDE ANNEE !

Après un tel bilan du passé, il faut maintenant entrer résolument dans le présent avec 1977. Le programme des investissements, dont il sera seulement question dans cet article, a été arrêté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 12 juin 1976.

A la fois ambitieux et réaliste, il a été établi en tenant compte des possibilités de la commune et des urgences à satisfaire.

VOIRIE

— Chemin reliant OPME à la route de Puy-Giroux : **80 000 F.**

— Avenue de la République, pose de bordures et exécution du revêtement. La voie actuelle est particulièrement dangereuse à la sortie des classes : **60 000 F.**

— Voie nouvelle reliant l'avenue des Pérouses au CD 21. Cette voie permettra une meilleure desserte du quartier : **100 000 F.**

— Rue de la Garde à Clémensat : **150 000 F.**

— Réfection de voies rurales

- Saulzet-le-Chaud : Chemin de Ménérault : **50 000 F.**

- Opme : Chemin sous le Château : **25 000 F.**

Place de la Fontaine : **10 000 F.**

Il s'agit dans l'ensemble de voirie non subventionnée. Ces travaux sont intégralement financés par voie d'emprunts pour lesquels l'accord de principe de l'organisme prêteur est déjà obtenu.

COMPLEXE SPORTIF

— Exécution de la clôture du stade et travaux de terrassement : **150 000 F.**

Le financement est réalisé.

FOYER-LOISIRS DES PERSONNES AGEES

— Première tranche de travaux en cours : **150 000 F.**

OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE

Touchant l'habitat insalubre : **50 000 F.**

CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LES POMPIERS : 200 000 F.

Ces deux opérations seront financées à l'aide du Fonds d'Aide à l'Equiment des Collectivités Locales.

ACQUISITIONS FONCIERES

— Achèvement des acquisitions des terrains de l'Aubize : **300 000 F.**

Actuellement, deux parcelles seulement restent à acquérir dans les prochaines semaines.

Le financement est assuré par voie de subvention et d'emprunts.

Enfin, l'année 1977 verra démarrer le grand chantier du C.E.T. qui se poursuivra naturellement sur plusieurs années et mobilisera une grande partie des ressources de la commune.

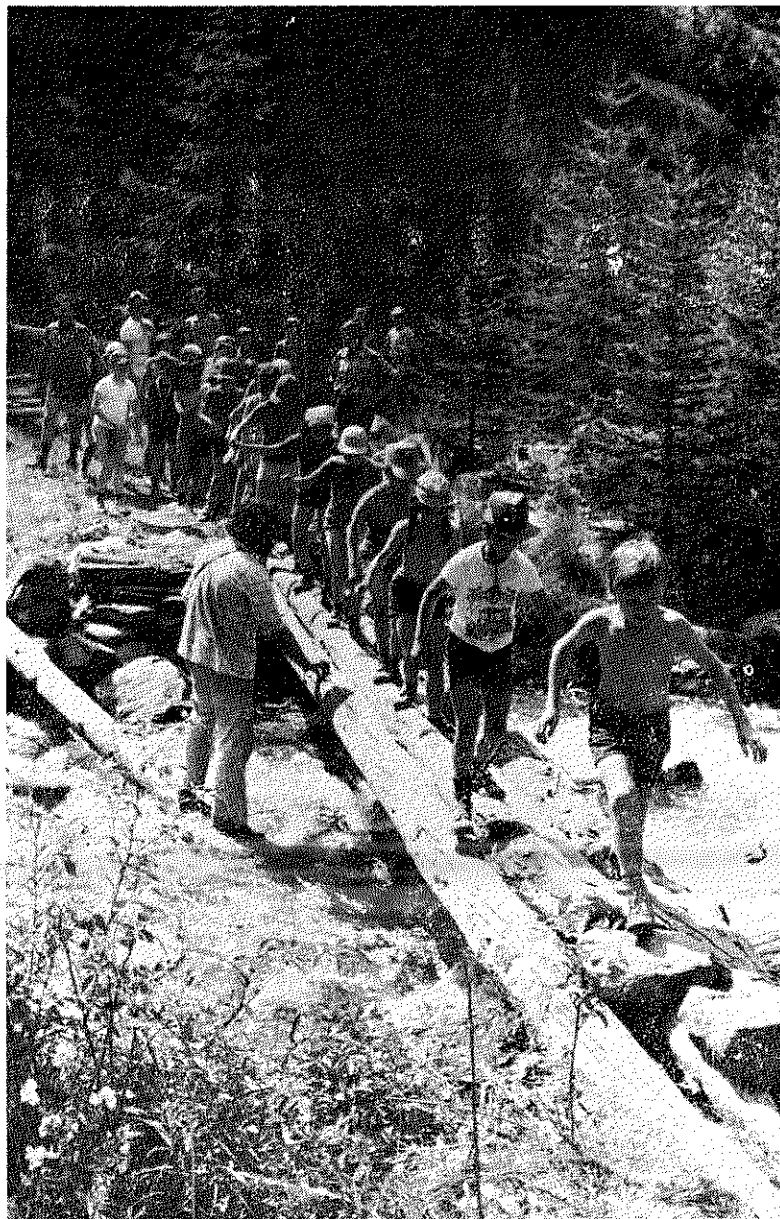
Néanmoins, d'autres réalisations seront possibles. Le programme mis au point pour les prochaines années sera bientôt largement diffusé.

—o—

2 autres projets font l'objet de nos préoccupations :

1) L'amélioration des transports en commun desservant la commune de ROMAGNAT, dans le cadre de la restructuration du réseau urbain de l'agglomération Clermontoise (en cours d'étude).

2) L'installation d'un réémetteur T.D.F., dans le cadre des nouvelles dispositions avantageuses pour les collectivités locales.



Groupe E.E.D.F. de Romagnat

ZONE INDUSTRIELLE BEAUMONT-ROMAGNAT (2ème TRANCHE)

La commercialisation de la première tranche est très avancée :

— il restait à vendre à fin 1976 environ 5 ha. Compte tenu des ventes récentes et des options il n'y en a en fait que la moitié de disponible environ, soit un peu plus d'un hectare sur chacune des communes.

— le rythme des cessions s'est peu à peu accéléré. On peut envisager le remplissage de cette première tranche vers la fin de l'année, soit 5 ans après son lancement.

Les participants à la réunion du 3 février 1977, à laquelle assistait le député-maire de Romagnat, reconnaissent unanimement la nécessité de poursuivre les études de l'extension de façon à assurer la continuité de l'offre de terrain.

La possibilité de scinder le reste de la Z.A.C. en deux tranches n'est pas retenue. Un seul dossier de réalisation sera constitué, étant entendu que les travaux seront réalisés en phases successives :

— secteur situé sur BEAUMONT, — secteur situé sur ROMAGNAT, partie haute,

— la partie de ce secteur nécessitant un poste de relevage des eaux usées.

Quelques problèmes techniques ont été abordés :

— il n'est pas souhaitable d'imposer des clôtures, mais les propriétaires devraient au moins indiquer la limite et interdire par un panneau de pénétrer (pour des problèmes de responsabilité),

— l'alimentation en eau potable de BEAUMONT étant trop limitée, des travaux complémentaires du réseau vont être réalisés. Il conviendra de s'assurer que dans leur traversée de la Z.A.C. les canalisations nouvelles soient bien posées dans l'emprise des voies,

— l'assainissement de l'extension sera réalisé en séparatif, des réseaux unitaires comme ceux de la première tranche posant trop de problèmes,

— à ROMAGNAT, les travaux de canalisation du ruisseau longeant la Z.A.C. sur son côté Est seront inclus dans l'opération en tant qu'assainissement primaire, une partie des eaux pluviales de la Z.A.C. s'y déversent.

En conclusion :

Les représentants des deux communes ont donné leur accord pour que la S.E.Au. mène à bien, en collaboration avec les services de l'Equiment, les études détaillées devant conduire, au dossier de réalisation de la deuxième tranche.

RETROSPECTIVE

A L'AMICALE LAIQUE

Le 14 décembre 1939, Henri BON-HOMME, instituteur public fait une déclaration à la préfecture par laquelle « il fait connaître la constitution d'une association dite — Amicale sportive laïque de Romagnat — ayant pour but la pratique des sports et de l'Education physique. Une salle de gymnastique fonctionnera à cet effet, dans la 3e classe de l'école qui sera transformée par la suite en salle des fêtes.

Le 13 janvier 1945, l'Assemblée décide de dissoudre cette association et de la remplacer par une « Amicale laïque sportive » qui sera affiliée à la fédération départementale des œuvres laïques. Les membres seront pris parmi les anciens et anciennes élèves de l'école publique ; les instituteurs et institutrices étant membres de droit. La société aura un caractère « moralisateur, éducatif, instructif et récréatif ».

Grâce aux ressources procurées par l'organisation de séances théâtrales, bals, tombola, toujours en étroite collaboration avec l'école, elle prend très vite une décision importante : assurer la gratuité des fournitures scolaires à tous les enfants de l'école, afin de faire cesser la ségrégation par l'argent que constitue pour les familles modestes l'achat de livres et de cahiers. En même temps l'arbre de Noël destiné aux enfants des classes enfantines voit le jour. Le voyage gratuit de juillet couronne l'année

scolaire. Pendant plus de quinze années, sous la présidence de Marcel GREGOIRE, l'amicale poursuivra sa tâche. La gratuité totale, par la suite, étant assurée par la municipalité, les fonds versés à l'école serviront désormais à équiper en matériel individuel et collectif, les trois groupes maternelle et élémentaires.

En 1961 : création d'un patronage laïque. En 1970, création d'un centre aéré. En 1971 gérance du restaurant scolaire après une convention passée avec la municipalité.

En 1974, 75, 76 elle subventionne le voyage à Paris des élèves des C.M.2, permettant une prise en charge complète des frais pour des familles éprouvant des difficultés pécuniaires.

L'Amicale laïque s'est réunie en Assemblée générale le 16 janvier dernier, sous la présidence d'honneur de M. Boulay, député-maire. Elle s'est donné de nouveaux statuts. C'est avec satisfaction que dans cette assemblée presque « quadragénaire » nous retrouvons depuis plus de trente ans MM. Lucien MIGNOT, FOURRIER, FERRIER ; profitons de ce bulletin pour rendre hommage à leur fidélité.

Terminons en formant le vœu qu'étroitement unie à l'école, où elle a son siège depuis toujours, elle continue son œuvre, dans une volonté commune de réussite, comme celle qui animait ceux qui nous ont quittés et, vers qui, en cet instant, vont nos pensées émuës...

La Vie des Sociétés Locales

Le Foyer Laïque d'Education Populaire

Le Foyer laïc d'Education Populaire de Romagnat est une association loi de 1901 qui, par son action socio-éducative culturelle et sportive, a pour but de contribuer à l'émancipation de l'homme, à la défense des libertés et de la laïcité, à la promotion de la démocratie. Adhérent à la Ligue Française de l'Enseignement à laquelle appartient la Fédération des Associations laïques du Puy-de-Dôme, il ne dépend ni d'un parti ou d'un groupe de partis, et est indépendant de tout syndicat : le Foyer laïc est ouvert à tous les Romagnatois sans exclusive.

Le Foyer possède son Conseil d'Administration (27 membres) élu et renouvelé par tiers tous les ans.

Ses ressources propres proviennent des cotisations de ses adhérents, de diverses subventions et du produit de fêtes ou manifestations qu'il organise, ce qui lui permet d'avoir une gestion administrative et financière responsable, indépendante de tout groupe de pression.

La plupart des activités développées par le Foyer laïc n'ont pu être mises en place que grâce à la compétence et surtout au militantisme d'un certain nombre de personnes bénévoles. Toutefois, le Foyer a dû faire appel à des « professionnels » en ce qui concerne l'animation de clubs plus techniques (judo, danse).

Le nombre d'adhérents au Foyer, en 1976, était de 470 (262 moins de 16 ans, 208 plus de 16 ans).

Le Foyer laïc est actuellement en mesure de vous offrir les différentes activités suivantes :

- Atelier marionnettes ;
- Basket (féminin, masculin) ;
- Bibliothèque (dépôt de la bibliothèque centrale de prêts) ;
- Ciné Club ;

- Club Accueil ;
- Couture ;
- Cross (initiation enfants, possibilité adultes) ;
- Danse moderne ;
- Gymnastique d'entretien ;
- Initiation théâtrale ;
- Club de judo (plus de 150 pratiquants de tous âges) ;
- Peinture et dessin (initiation) ;
- Photographie (labo) ;
- Ski (alpin, de fond, mercredi de neige) ;
- Sorties pédestres ;
- Tennis de table ;
- Veillées-causeries ;
- Voile.

Pour toute information complémentaire concernant les activités du Foyer, vous pouvez vous adresser à Monsieur LE MESCAM, permanent, en vous rendant au local (lieu-dit « Ver-

ger de Bezance ») ou en téléphonant au 87.67.83 (de 14 à 19 heures, du mardi au samedi).

Le Foyer entretient des relations privilégiées avec les associations adhérentes à la Fédération des Associations laïques avec lesquelles il souhaite élaborer des projets structurés dans l'avenir.

Soucieux de voir s'instaurer un véritable service public laïc dans le secteur socio-éducatif, nous apprécions l'effort de la municipalité qui met à la disposition du Foyer :

— Un permanent contractuel qui assure l'accueil des visiteurs, la mise en place matérielle des diverses activités et participe à l'animation des clubs.

— Des locaux, aménagés conjointement par la municipalité et les membres du Foyer.

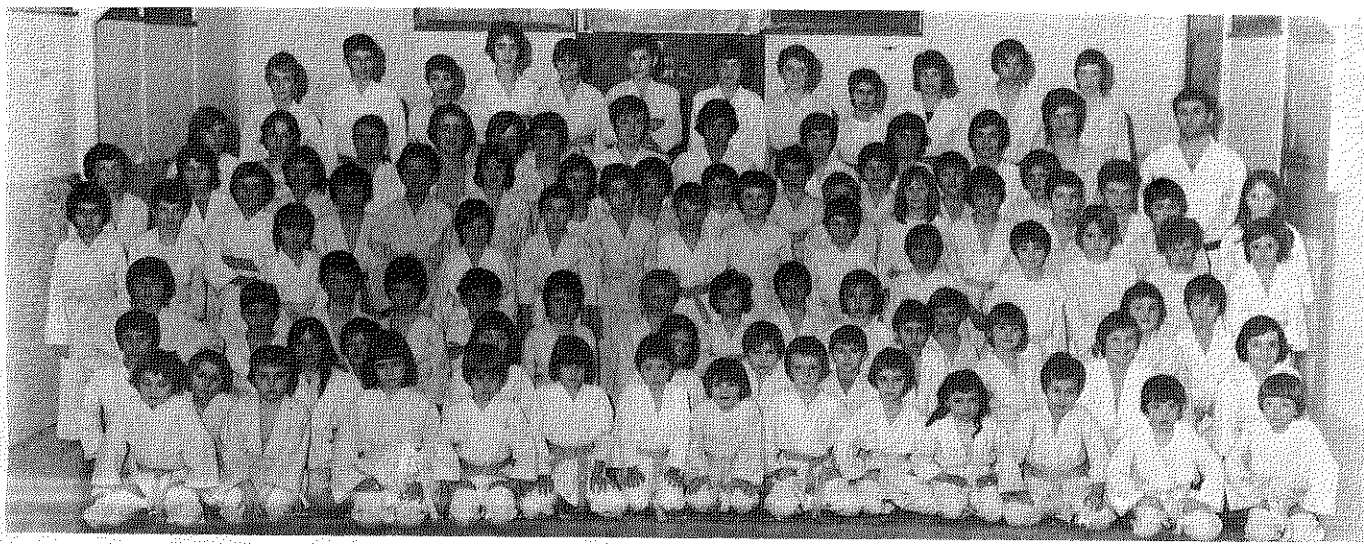
— Une subvention annuelle qui permet de couvrir une certaine partie des besoins de fonctionnement.

Les options de la Ligue de l'Enseignement ont été clairement définies au récent Congrès de Nîmes. Le Foyer laïc entend les respecter et les voir se matérialiser. Pour ce faire, il souhaite que tous les Romagnatois aient à cœur de contribuer activement à l'étude et à la réalisation de propositions d'actions sociales et culturelles que le Foyer compte à l'avenir soumettre à leur approbation, en accord avec les collectivités locales.

Nous montrerons ainsi concrètement que le service public ne passe ni par l'étatisation, ni par la municipalisation, mais qu'il doit être géré avec la participation de tous les usagers.

Dès lors, nous participerons réellement à l'action qui doit tous nous engager :

Ecole laïque — Ecole pour tous ;
Education laïque — Education pour tous.



LE CLUB DE JUDO

Le Basket-Ball au Foyer Laïc

Relancé il y a maintenant 7 ans, sous l'impulsion de Manuel TORTAJADA, de Laurent THEVAUT et de M. LE MESCAM, la section connaît actuellement un vif succès auprès des sportifs locaux.

Elle comprend aujourd'hui 5 équipes :

- 2 séniors masculins ;
- 1 sénior féminine (qui joue cette saison en Excellence) ;
- 1 Cadette ;
- 1 Cadet.

L'équipe 1 sénior masculin est actuellement 2e de sa poule, à 2 points du champion d'automne : Le Cendré.

L'équipe 2 sénior masculin est constituée d'anciens joueurs comme MM. MOULIN, DUBLANCHET, DUCOING, CHAMBAT, etc... et, si elle n'a pas la jeunesse de l'équipe 1, sa rapidité de contre-attaque, sa vitalité de jeu, a pour elle « le métier ». Elle se classe fort bien 4e sur une poule de 9.

L'équipe féminine, quant à elle aborde cette saison en Excellence, une

poule difficile, face à des équipes mieux armées. Néanmoins les résultats déjà obtenus permettent de penser pour la fin de la saison une place honorable.

Les cadets sont en Honneur, et bien qu'étant presque en fin de tableau, n'en ont pas moins de mérite, car dès le début de saison, il leur a fallu faire face à un problème d'effectif. Bravo à cette équipe qui s'accroche, bien que jouant tous leurs matches à 5 joueurs, sans remplaçant.

L'équipe cadette, managée par Laurent THEVAUT, a été formée grâce à des éléments qui ont suivi pendant un an l'école de basket que nous avons mise sur pied. C'est donc la 1ère année de championnat, et bien qu'éprouvant quelques problèmes face à des équipes plus mûres, elle n'en constitue pas moins une excellente relève pour leurs aînés.

Le basket à Romagnat prend chaque année de plus en plus d'importance et surtout de maturité. Nos

Le Centre Aéré

Le Centre aéré, organisé par le Foyer laïc a accueilli au cours du mois de juillet 1976, 98 enfants de Romagnat, âgés de 7 à 12 ans.

Soit :

- La 1ère semaine : 88 enfants ;
 - La 2e semaine : 85 enfants ;
 - La 3e semaine : 78 enfants ;
 - La 4e semaine : 63 enfants ;
- L'évolution des effectifs est celle que l'on a constatée chaque année.

—o—

La Direction en a été assurée par M. LE MESCAM, secondé par un directeur adjoint, diplômé surveillant de baignades, M. FRADIN.

L'équipe d'encadrement était complétée par 1 moniteur et 8 monitrices, la plupart d'entre eux résidant à Romagnat.

Mme CLAUSTRE et Mme LEIGNIER ont assuré, avec le sérieux et le sourire que nous leur connaissons depuis toujours, la préparation des repas sous la houlette amicale de Mme LE MESCAM.

Le séjour s'est déroulé sans problème marquant, à la satisfaction, semble-t-il, des enfants, de leurs parents, de l'encadrement et des responsables du Foyer qui n'ont qu'à se réjouir sur tous les plans, du déroulement du Centre aéré 1976.

équipes ont démontré leur valeur sur tous les terrains et sont parvenues à des résultats qui encouragent fortement tous les bénévoles qui s'en

occupent. Nous souhaitons que cette famille du basket s'agrandisse encore et qu'elle se place bientôt parmi les grandes équipes régionales.



Séniors Masculins



Séniors Féminins

LE MONDE COMBATTANT

Faites connaissance avec la F.N.A.C.A.

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en A.F.N., a été créée afin que tous ceux qui ont pris part à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie, aient leur Association SPECIFIQUE, laquelle agissant pour obtenir :

- la reconnaissance pleine et entière de leur qualité de combattant,
- la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux,

- la Paix, en commémorant chaque année la journée du 19 Mars, anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie, et en participant aux cérémonies de la fin des autres conflits (11 Novembre - 8 Mai).

La F.N.A.C.A. de par son indépendance et son apolitisme, est largement ouverte à tous les Anciens Combattants en A.F.N.

Son ascension parmi les toutes premières Associations du Monde Combattant est un réel témoignage de son considérable développement, développement qui se poursuit sans cesse, en vue de regrouper et aider le plus grand nombre d'amis, encore inorganisés.

La F.N.A.C.A. met à la disposition de ses adhérents :

- son service juridique et technique - ses médecins et avocats-conseils - son Foyer de Langogne - ses centres familiaux de vacances - sa caisse mutualiste - sa caisse retraite mutualiste - sa caisse solidarité-décès - son journal mensuel « L'ANCIEN D'ALGERIE ».

La récente et légitime reconnaissance de la qualité de combattant aux Anciens d'A.F.N. est l'aboutissement d'une très longue campagne,

dans laquelle la F.N.A.C.A. prit une part prépondérante. La F.N.A.C.A., qui a été la première association à revendiquer l'attribution de la carte du combattant, est encore la première à demander à ce qu'elle soit attribuée, avec tous les avantages qui s'y rattachent, dans la justice et l'équité.

La F.N.A.C.A. est une association efficace et respectée, à laquelle chaque adhérent peut être fier d'appartenir.

Sur le plan communal, la F.N.A.C.A. existe depuis 1966. Actuellement fort de 90 membres, le comité s'est toujours efforcé d'œuvrer avec un souci d'efficacité et de dynamisme. Le soutien de la Municipalité à notre juste cause a été sans réserve, ce qui a permis l'inauguration en 1976, d'une rue du 19 Mars 1962, fin de la Guerre d'Algérie, dans le quartier du Bois de la Gazelle. Acte de grande portée, car cette voie publique du 19 Mars, est un hommage rendu à nos morts de la commune en A.F.N., et le rappel de la victoire de la Paix sur la guerre.

En 1977, le comité désire entreprendre des démarches auprès des Associations de nos Aînés, en vue de créer, sur le plan local, un esprit de concertation et d'entente. La solidarité et la fraternité du Monde Combattant, doit être une réalité à la base.

NOUS SOMMES ET NOUS SOUHAITONS RESTER A TOUT JAMAIS LA DERNIERE GENERATION DU FEU, AUSSI NOUS OEUVRONS, POUR UNE SOCIETE PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE DANS LA LIBERTE ET LA PAIX.

O CANTINHO DOS PORTUGUESES

O grupo cultural e recreativo dos portugueses de Romagnat tem apenas três meses de existência e actividade. Nasceu da iniciativa de um considerável número de trabalhadores migrantes conscientes da necessidade de possuírem um local de encontro a partir do qual pudessem desenvolver certas actividades de carácter social, cultural e recreativo. Não tem ainda, por consequência, experiência e meios que lhe permitam eficazmente pôr em prática os princípios que presidiram à sua criação. Falta-lhe fundamentalmente instalações adequadas para tal efeito. Reúne numa sala do Centro Social de Romagnat que as autoridades francesas puseram à sua disposição de acordo com as disponibilidades de espaço e tempo aí existentes, visto terem de atender as múltiplas solicitações das numerosas organizações locais.

Disponos já de uma biblioteca, de uma orquestra e sala de convívio. Fem acesso toda e qualquer pessoa desde que respeite a personalidade e as convicções dos outros.

Abre provisoriamente três vezes por semana : às terças e sextas-feiras das 20 h as 22 horas e aos domingos das 15 h as 20 h.

E dentro destas limitações que temos vindo a desenvolver já alguma actividade.

Projectámos já um filme português e contamos passar um outro "A Maria Papoila" por meados de Abril. Realizámos também uma festa convívio no dia de ano novo e no passado dia 5 deste mês, um baile convívio abrilhantado pela orquestra do nosso grupo, na sala de festas de Romagnat. Decorrendo com animação e em ambiente de franca amizade e alegria motivado pelo ritmo da nossa musica folclórica, do fado e da canção moderna.

Neste baile tivemos a honra da presença do senhor Maire e de outras autoridades locais, como o senhor Adjunto RENOIR e o senhor CHASTAING e M. et Madame CHAUVAUX directora do centro social que se inteiraram das nossas aspirações e se deram conta de importantes realidades que caracterizam e condicionam a vida da nossa gente. Prometeram-nos ajuda e encorajaram-nos a prosseguir os nossos objectivos.

Na realidade pensamos que poderemos efectivamente prosseguir no rumo que traçámos e erguer uma obra importante se todos nela se empenharem e participarem activamente. Todas as ajudas são bem vindas desde a simples presença à opinião critica constructiva passando pela ajuda material ainda que modesta seja.

Fal obra será o que os portugueses de Romagnat quiserem. Ao realizá-la demonstraremos que existimos, somos uma força e que o interesse pela nossa valorização social e revigoramento cultural fazem parte das nossas preocupações quotidianas.

L'A. R. A. C. A ROMAGNAT (Association Républicaine des Anciens Combattants)

Romagnat, comme la plupart des villes de France, possède une association principale des Anciens Combattants, qui groupe les 3 générations du Feu, l'A.R.A.C. Association républicaine des Anciens Combattants créée en 1917 par Henri Barbusse.

Organisée à ROMAGNAT, il y a une dizaine d'années et placée sous la présidence d'honneur de M. BOULAY Arsène, Député-Maire, et Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, elle est dirigée et animée actuellement par :

— M. BACHELET Maurice, Président

— M. COUTAREL Paul, Vice-Président (Membres en même temps de la Commission Exécutive Départementale)

— M. BRUN Jean-Baptiste, ancien président, et Membre d'Honneur

— M. FAUVET Henri, Trésorier (ces 2 derniers, membres de la Commission de contrôle sur le plan départemental).

Le but de cette association est l'affirmation solennelle des droits des Anciens Combattants, des Victimes militaires et civiles de guerre, des Hors guerre, des veuves et ascendants et de leur ayant-cause, la défense permanente de leurs intérêts matériels et moraux, l'élévation de leur esprit civique et l'organisation de leur action en faveur des libertés démocratiques, de l'amitié entre tous les peuples et de la paix.

L'année 1976 a démontré l'importance et la puissance de cette Association, puisque la ville de Clermont-Ferrand a été choisie pour siège d'une Conférence Nationale, qui s'est tenue les 23 et 24 octobre dernier, groupant environ 400 congressistes venus des divers coins de France avec leurs drapeaux.

Au soir du 8 Mai 1975, le Président de la République ayant annoncé aux Français, qu'il avait décidé, sans consultation de qui que ce soit, la suppression de la Commémoration du 8 mai 1945, d'où explosion violente de protestation dans toute la France.

A ROMAGNAT : défilé le 31 mai au soir devant le monument aux Morts. Affluence nombreuse derrière les drapeaux des diverses sociétés malgré une pluie battante.

A CLERMONT-FERRAND : le 14 juin 1975, manifestation régionale des délégués de 3 départements (Puy-de-Dôme - Cantal - Haute-Loire) avec défilé dans les rues, de la Maison du Peuple à la Préfecture, avec dépôt d'une motion de protestation.

Depuis cette date, seules quelques mini mesures ont été adoptées.

— Etapes vers le rétablissement de l'égalité de la Retraite du Combattant à l'indice 33 promise pour 1978. Effectivement elle est passée

de l'indice 9 en 1975
à 15 en 1976
et à 24 en 1977

Il ne reste plus qu'un pas à franchir. Ce premier succès, non négligeable, est à porter au crédit de notre lutte incessante et doit être un tremplin vers d'autres victoires.

TOUJOURS LES BOULETTES :

Il ne s'agit pas d'un C.E.S., mais d'un C.E.T. dont l'implantation est prévue à l'Aubize.

Que nos amis, ou prétendus tels se rassurent, nous ne cherchons pas l'argent nécessaire pour l'achat des terrains.

Ceux-ci ont été acquis avec patience et persévérance par tranches annuelles, la dernière étant celle de 1977.

Le C.E.T. est programmé et les travaux débiteront à l'automne prochain.

Mais les problèmes essentiels demeurent en suspens. En 1919, Georges Clémenceau n'avait-il pas déclaré « Les Anciens Combattants ont des droits sur nous ».

Le 16 octobre 1976, au moment de l'élaboration du budget primitif 1977 s'est tenue une importante réunion d'information dans une dizaine de régions de France (à Nevers pour le centre, la Section de l'A.R.A.C. de Riom représentait le Puy-de-Dôme).

M. BESSON, Président Départemental de l'A.R.A.C. de la Nièvre, a déclaré :

« Nous ne sommes ni des révoltés, ni des démagogues, mais des citoyens qui défendent leurs droits, des citoyens de ce beau pays de France qui a malheureusement des millions d'anciens combattants blessés, malades, des veuves, des ascendants, des orphelins.

Quand le territoire national est en danger, nous sommes les bien venus pour le défendre. Mais actuellement tout porte à croire que nous sommes « les mal aimés du pouvoir ».

L'A.R.A.C. montre donc sur le plan national son efficacité à défendre les droits de tous les anciens combattants de quelque ordre qu'ils soient.

La section de l'A.R.A.C. de Romagnat s'honore de mener ce bon combat, jusqu'à satisfaction complète de toutes nos revendications, avec le soutien des 3 générations du Feu, car l'A.R.A.C. doit faire siennes les propres paroles d'Henri Barbusse « Tout faire pour unir, rien faire pour diviser ».

La récente assemblée générale, qui vient de se tenir le dimanche 6 février 1977 à la salle des Fêtes de Romagnat vient encore de démontrer l'efficacité de son action dans le sens du recrutement et de l'accroissement progressif de son effectif (50 cartes avaient été délivrées en 1976). Malgré les décès et les départs, compte tenu de 6 nouvelles adhésions (dont 3 anciens de la guerre d'Algérie) le cap de 50 adhérents va être dépassé.

Participaient à cette assemblée générale :

— M. BOULAY, député-maire, auquel il a été rendu hommage pour son attitude au Parlement.

— M. SAUGUES, Président Départemental de l'U.F.A.C. et Secrétaire Départemental de l'A.R.A.C.

— M. PABIOT, Président de la section de l'A.R.A.C. de Beaumont et Vice-Président de l'A.R.A.C. du Puy-de-Dôme

(tous deux également membres du Comité National de l'A.R.A.C.).

Ces derniers ont développé d'une manière précise tous les problèmes des Anciens Combattants et préconisé pour chaque adhérent l'abonnement au journal « Le Réveil des Anciens Combattants » organe essentiel d'information.

La Section de l'A.R.A.C. de Romagnat a ses portes largement ouvertes à tous les inorganisés, à tous ceux qui ont des problèmes à résoudre, qu'ils viennent nous rejoindre, ils seront les bienvenus.

« LES DROITS DU PIÉTON »

Section Locale de Romagnat
30, rue Maréchal Fayolle

Depuis « Les Embarras de Paris » dénoncés par Boileau au XVII^e siècle, le progrès scientifique et technique et l'expansion économique n'ont cessé de rendre plus inconfortable et plus dangereuse la vie quotidienne des pauvres piétons que nous sommes tous. Mais c'est à notre siècle, notre beau XX^e siècle du progrès tous azimuts que la race piétonne s'est vue brusquement niée, pourchassée, ignorée et massacrée. « Tout pour le non-piéton », « Tout pour la voiture individuelle », semblent proclamer tous les plans de circulation, d'urbanisme et d'aménagement de la ville, puis des villages, puis des campagnes. Tout est fait pour faciliter le passage des automobiles, autoroutes, rocadés, pénétrantes, bretelles et viaducs, parkings, feux tricolores, etc... Le piéton, on y pense après ou... pas du tout : leurs trottoirs sont faits en dernier, et immédiatement envahis par les voitures ; les feux pour piétons sont des rajouts de dernière heure, mal adaptés et peu respectés, les sentiers et bas-côtés sont négligés, grignotés. Les trottoirs, quand ils sont conséquents et praticables, sont tout de suite envahis, non seulement de voitures en stationnement sauvage visiblement « toléré », mais de tout un mobilier urbain, panneaux, parc-mètres, porte-affiches publicitaires. Même à Romagnat, les piétons sont toujours servis en dernier et considérés par tous, y compris par eux-mêmes, comme une race désuète et anachronique, ridicule même et qui ne mérite que d'être pourchassée, injuriée et un peu écrasée pour la mettre à sa place : il n'est que de remonter la rue centrale de Romagnat à la sortie de l'école pour s'en rendre compte. Oui, « Les Droits du Piéton » il faut en parler, d'autant que la politique suivie jusqu'ici a montré depuis quelque temps son absurdité et a abouti partout à une impasse. Tout le monde actuellement, y compris les pouvoirs publics, tente de faire machine arrière. On répare les dégâts, on répare de priorité aux transports en commun. Il n'est que temps et la vigilance des usagers est plus que jamais de rigueur pour que la déshumanisation de nos villes et de nos campagnes ne continue pas à gagner du terrain.

RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES POUR 1976

ETAT-CIVIL

Au cours de l'année 1976, nous avons enregistré :

1 naissance dans la commune
82 naissances hors commune
35 mariages
21 décès
7 transcriptions de décès

POPULATION

Le décompte de la population, à la suite du recensement de 1975, est de 6 391 habitants.

ETRANGERS

Le recensement effectué le 31 Décembre 1976 dénombre 1 056 ressortissants étrangers qui se répartissent en 18 nationalités. Le groupe le plus important étant celui des ressortissants Portugais qui compte 537 personnes, viennent ensuite espagnols : 343 et Italiens : 83.

Imp. Aymard - 63430 Pont-du-Château
— Dépôt légal n° 48 - 1^{er} tr. 77 —

L'ACTION SOCIALE A ROMAGNAT



Réception des « anciens » à la Mairie

L'année 1976 s'est révélée particulièrement riche dans le domaine du troisième âge avec le développement du club. Celui-ci repose sur une équipe d'animatrices bénévoles. Il réunit tous les lundis après-midi dès 14 h. 30 une quarantaine d'anciens qui passent dans une joyeuse ambiance un moment agréable. Toutes les personnes concernées y sont cordialement invitées.

A la même heure, toujours au Centre Social, rue des Fours-à-Chaux, fonctionne une permanence où de nombreuses personnes se sont déjà adressées pour divers problèmes de tous ordres.

La sortie-promenade a eu lieu au PUY, à la satisfaction générale. Cette activité sera poursuivie et développée en 1977.

Une ou plusieurs sorties spectacles avaient été envisagées, mais il n'a pas été donné suite à ce projet car le théâtre de Clermont est déjà trop petit pour accueillir les personnes âgées résidant sur cette seule commune.

Parmi les projets qui verront certainement le jour en 1977 figurent, la remise de bons de transport aux bénéficiaires du Fonds National de Solidarité et la création d'un service d'aide ménagère à domicile complétant le système d'aides déjà existant.

S'il est bon d'imaginer et d'évoluer constamment, il faut aussi poursuivre et améliorer l'action sociale traditionnelle. En ce sens, les aides matérielles ont été sensiblement développées et le colis des anciens offert à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans, sans distinction de ressources, a été bien apprécié.

Enfin, le repas des anciens a connu comme tous les ans un vif succès.

Bien entendu, l'action sociale conduite conjointement par le Bureau d'Aide Sociale et la Commune ne s'est pas exercée seulement au profit des personnes âgées. Le nouveau centre social a donné un cadre agréable aux consultations de nourrissons, par exemple, et les diverses permanences sociales qui se tiennent dans la commune peuvent désormais répondre plus correctement aux besoins.

Une nouvelle assistante sociale, dépendant de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, a été nommée avec pour mission de s'occuper directement des cas individuels rencontrés à ROMAGNAT.

Elle tient de fréquentes permanences.

Enfin, l'achèvement et la mise en

route de la halte-garderie en cours de construction devrait apporter un mieux-être appréciable aux familles ayant de très jeunes enfants.

Bien des choses ont été réalisées, beaucoup reste à faire. Il ne manque ni les projets, ni l'énergie nécessaire pour les réaliser.

INFORMATIONS

Centre Social

Rue des Fours à Chaux
63540 ROMAGNAT

Permanences Administratives, sociales et Médico Sociales.

● Sécurité Sociale
Mardi 10 h. à 12 h.
Vendredi 10 h. à 12 h.

● Agence pour l'Emploi
1^{er} et 3^eème mercredi
9 h. à 11 h. 30

● C.I.C.A.S. (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale des Caisses de Retraite Complémentaire)
2^eème jeudi 14 h. 30 à 16 h.

● Planning Familial
2^eème, 3^eème, 4^eème mardi
14 h. 30 à 16 h. 30

● F.N.M.I.P. (Fédération Nationale) des malades, infirmes et paralysés
3^eème samedi 9 h. à 11 h. 30

● Service Social
Assistante Sociale de Secteur
Madame LIGOCKI - 15 h. à 17 h.
Assistante Sociale de Communauté
Madame CHAUVÉAU
Mardi 14 h. 30 à 17 h.
● Consultations de nourrissons
1^{er} et 3^eème vendredi
14 h. 30 à 16 h.

ACTIVITES

● Club 3^eème Age
Lundi 14 h. 30 à 17 h.
● Cours d'Alphabétisation
Mardi 14 h. à 16 h. 30
Vendredi 14 h. à 16 h. 30
● Economie Sociale et Familiale
Jeudi 13 h. 45 à 16 h. 45
● Club culturel Portugais
Mardi et vendredi en soirée
Dimanche après-midi.

BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS

ANDRÉ BRASI

ENTREPRENEUR

16, Rue Léon-Bourgeois

Tél. : 87.90.77 - 87.92.77

63 AUBIERE